



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal n° 18/2019 : ». Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 5 novembre 2019 pour étudier le préavis susmentionné en la présence de Monsieur le Municipal Nicolas Ray que nous remercions de sa présence et pour les réponses à nos questions.

Commentaires généraux :

Les toitures concernées sont encore dans un état acceptable, la solution proposée nous paraît judicieuse et permettrait d'augmenter la durée de vie de ces toitures.

Le chalet de la combe aux rocs a été repeint il y a dix ans et demeure toujours en bon état, par conséquent il nous paraît important d'utiliser si possible le même produit.

La municipalité souhaitant répartir les travaux à deux entreprises différentes sur plusieurs années, il serait souhaitable que les conditions soient les mêmes. (prix, produits, réalisations, garanties 10ans.)

La commission est d'avis de s'assurer que les différentes étapes soient contrôlées et respectées.

Propositions d'amendements :

Aucun

Conclusions:

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 18/2019 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé par la municipalité.

Arzier-Le Muids le 05 novembre 2019

La Commission :

M. Jaquet Eric :

M. Ruchat Mathieu :

M. Baumgartner François :

M. Tissot Stéphane : Excusé

Mme Nile Alvarez Françoise

Rue du Village 22 - Case postale 7 - 1273 Arzier

Tél. 022 366 87 87 - Fax 022 366 87 88 - E-mail: commune@arzier.ch - Internet: www.arzier.ch
Réception du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et le lundi de 17h00 à 19h00